Légalité et légitimité

Rappel

*La désobéissance civile*

* Définition :

La désobéissance civile est une forme de résistance passive qui consiste à refuser d’obéir aux lois ou aux jugements d’ordre civil. Elle a pour objectif d’attirer l’attention de l’opinion publique sur le caractère injuste d’une loi avec l’espoir de la rendre nulle ou de l’améliorer.

* Les 6 critères d’une désobéissance civile :
1. Elle vise à **modifier une loi**.
2. C’est une infraction **consciente** et **intentionnelle**. L’individu **accepte la sanction**.
3. C’est un acte **public** (différent d’une désobéissance criminelle ­­₌ désobéissance qui se passe dans la clandestinité). 🡪 Ex : cette action est suivie par les médias.
4. Elle agit au nom de **principes « supérieurs »** (éthiques, moraux) 🡪 Ce qui nous parait normal, juste de faire ; selon nos valeurs.
5. Elle a une portée **collective**. Elle vise à l’intérêt général. 🡪 C’est pour une grand groupe de personnes (ex : les migrants ; les femmes …) et non pour 2,3 individus.
6. C’est une action **NON-violente**.